Procès-verbal Conseil Communautaire Séance du 14 mars 2019

L'an 2019, le 14 Mars à 18:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à la Salle polyvalente PONTVALLAIN, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 07/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 07/03/2019.

<u>Présents</u>: M. BOUSSARD François, Président, Mmes: JOLLY Jeannette, LATOUCHE Béatrice, LIMODIN Yveline, MARTIN Christiane, MISTOUFLET Claudine, QUERU Catherine, ROBINEAU Lydia, TYLKOWSKI Frédérique, MM: ANNE Régis, BEAUDOUIN Jean-Paul, BOUTTIER Patrice, CHAPELLIERE Jean-François, DE NICOLAY Louis-Jean, FOURNIER Sylvain, FRESNEAU Roger, GAYAT Xavier, GUILLON Émile, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LEROY Christian, LESSCHAEVE Marc, LORIOT Jean-Luc, MARTINEAU Éric, NÉRON Michel, PAQUET Dominique, RAVENEAU Michel, ROUSSEAU Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOULAY Martine à Mme ROBINEAU Lydia, PICARD Claudine à M. BOUSSARD François, POUPARD Mireille à M. BEAUDOUIN Jean-Paul, MM : CORVAISIER Patrick à M. NÉRON Michel, PERREUX Frédéric à M. CHAPELLIERE Jean-François, PLEYNET Michel à Mme LIMODIN Yveline

Excusé(s): Mme BOMPAS Maryvonne, M. LELARGE Christian

Absent(s): M. YVERNAULT Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUTTIER Patrice

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la 1ère séance de Conseil du 21 février 2019.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la 1ère séance du 21 février 2019.

Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la 2ème séance de Conseil du 21 février 2019.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la 2ème séance du 21 février 2019.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

DELEGATIONS AU BUREAU

1

Objet(s) des délibérations

1

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT

2019-DC-14

Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié : demande d'autorisation pour la

réalisation d'une étude préalable à la signature d'un CTMA

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2019-DC-15

Contrat Territoire Innovant

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

2019-DC-16

CHSCT: modification du collège élus

2019-DC-17

Clôture budget annexe ZA La Basse Ecobue

2019-DC-18

Groupement de commande voirie 2019/2020 : lancement d'une 2ème

consultation

2019-DC-19

Bâtiment blanc 1 Loirécopark : autorisation de dépôt de permis construire

et lancement consultation pour les missions de coordination sécurité.

contrôle technique et études de sol.

2019-DC-20

Gendarmerie : autorisation de dépôt de permis construire et lancement consultation pour les missions de coordination sécurité, contrôle technique

et études de sol.

QUESTIONS DIVERSES

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

ENVIRONNEMENT

Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié - Autorisation pour la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un CTMA

Par courrier en date du 12 février dernier, le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié, dans le cadre de leur projet d'extension du syndicat sur les bassins versants du Préau, du Renom et du sous-bassin versant du Riboux, sollicite l'accord de la Communauté de Communes Sud Sarthe pour la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques.

Cette demande d'autorisation est justifiée par le fait que ces bassins et sous-bassins ne sont pas pris en compte sur le territoire actuel du syndicat et que la commune de Saint Jean de la Motte est concernée par le sous-bassin versant du Riboux.

Mr FRESNEAU demande si ce projet d'extension de territoire viendrait augmenter la participation de la collectivité au syndicat.

N'ayant pas d'information à ce sujet, le Président précise que cette précision sera intégrée dans la délibération.

Délibération

2019-DC-14 : Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié - Autorisation pour la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un CTMA

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre du projet d'extension du syndicat sur les bassins versants du Préau, du Renom et du sous-bassin versant du Riboux, le syndicat a fait part de son souhait d'engager une étude préalable à la signature d'une Contrat Territorial pour les Milieux Aquatiques (CTMA) avec l'Agence de l'Eau.

Cette étude a pour objectif d'établir une vision stratégique des enjeux sur ces territoires, déclinée en un programme d'actions sur 6 ans.

Ces bassins et sous-bassins n'étant pas pris en compte sur son territoire actuel, le syndicat sollicite l'autorisation de la Communauté de Communes pour réaliser cette étude.

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de:

- AUTORISER le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié à réaliser une étude préalable à la signature d'un CTMA sur les bassins versants du Préau, du Renom et sous-bassin versant du Riboux sous réserve qu'il n'y ait pas d'incidence financière sur le montant de contribution versé au syndicat.
- DONNER POUVOIR au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Contrat Territoire Innovant

Monsieur le Président rappelle que le développement des services publics de qualité dans les territoires ruraux est un enjeu déterminant pour le maintien de la population et le développement de nouvelles activités économiques.

Pour y répondre, le Département a engagé depuis 2004 une démarche cohérente et audacieuse pour permettre à tous un accès performant au numérique.

Il est rappelé qu'en 2013, afin de prévenir tout risque de « fracture numérique », le Conseil Départemental avait souhaité qu'une infrastructure en fibre optique soit déployée jusqu'à l'usager final, en privilégiant les secteurs ou l'ADSL ne permettait plus de répondre aux attentes de la population.

La participation financière des Communautés de Communes était indispensable pour atteindre cet objectif.

Afin de permettre la couverture intégrale du territoire, il est proposé un nouveau contrat territoire innovant.

Ce document reprend l'historique du financement du déploiement des réseaux fibre optique jusqu'à l'usager final et formalise les engagements de la Communauté de Communes Sud Sarthe et du Département pour le financement de 40% des prises dans le dispositif actuel.

La participation de la Communauté de Communes est calculée sur la base de 4 523 prises, pour un montant de 500€ par prise, soit une participation de 2 261 500€.

Pour permettre aux Communautés de Communes d'engager leurs projets, le Département a accepté de mobiliser un financement de complémentaire de 200€ par prise soit pour les 4 523 prises à intégrer au contrat de territoire, un effort supplémentaire de 904 600€.

En application de la délibération de la Communauté de Communes Sud Sarthe approuvant le financement de 40% des prises sur le territoire, le tableau de financement du nouveau CTI est le

suivant:

Année	Participation de l'EPCI	Effort supplémentaire
	0	Du département
		Au titre des CTI
2015		
2016		285 800,00 €
2017	561 000,00 €	128 200,00 €
2018	474 000,00 €	
	392 500,00 €	490 600,00 €
2019	417 000,00 €	
2020	417 000,00 €	prises
TOTAL	2 261 500,00 €	904 600,00 €

Afin de permettre la mise en œuvre par Sarthe Numérique de ce plan de financement, le Département a décidé d'accélérer le versement de l'aide complémentaire apportée au titre des CTI.

A cet effet, Sarthe Numérique va solliciter le Département pour le versement de la somme de 490 600€pour solder sa participation au titre du CTI pour l'année 2018.

Dans cette perspective, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'accepter les termes du CTI proposé et d'autoriser le Président à le signer.

Délibération

2019-DC-15: Contrat Territoire Innovant

Exposé des motifs

Les termes du Contrat Territoire Innovant visent à préciser les modalités de prise en charge par le Département d'une partie du financement initialement pris en charge par la Communauté de Communes selon la programmation annuelle définie.

La Communauté de Communes s'engage, en contrepartie, à veiller à la bonne exécution du présent contrat et plus particulièrement à la réalisation du programme pluriannuel de déploiement de la fibre optique et à prévoir les crédits nécessaires.

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de :

- ACCEPTER les termes du Contrat Territoire Innovant tel que joint en annexe à la présente délibération.
- APPROUVER le plan de financement du Contrat Territoire Innovant suivant :

Année	Participation de l'EPCI	Effort supplémentaire
		Du département
		Au titre des CTI

2015		
2016		285 800,00 €
2017	561 000,00 €	128 200,00 €
2018	474 000,00 €	
t s	392 500,00 €	490 600,00 €
2019	417 000,00 €	
2020	417 000,00 €	prises
TOTAL	2 261 500,00 €	904 600,00 €

 AUTORISER Monsieur le Président à signer le Contrat Territoire Innovant avec le Département et le Syndicat Mixte Sarthe Numérique ainsi que tous les documents y afférents.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

CHSCT-Modification du collège Elus

Monsieur Le Président précise que lors du dernier Comité technique, les membres élus ont abordé la mise en place du CHSCT.

Les membres du Comité technique proposent qu'ils soient également membres du CHSCT afin d'avoir une meilleure lisibilité en terme de prévention, notamment via la mise en place du document unique.

L'installation du CHSCT n'ayant pas été faite, il est proposé les membres suivants :

- Titulaires :
 - BOUSSARD François
 - LIMODIN Yveline
 - NERON Michel
- Suppléants :
 - o LELARGE Christian
 - LATOUCHE Béatrice
 - LEESCHAEVE Marc

<u>Délibération</u>

2019-DC-16: CHSCT - modification du collège Elus

Monsieur Le Président rappelle la délibération de 2017 concernant le nombre de membres titulaires et suppléants au sein du CHSCT, à savoir 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Lors du dernier comité technique, les membres élus du Comité Technique ont émis le souhait d'être membres du CHSCT afin de suivre la mise en place du Document unique.

L'installation du CHSCT n'ayant pas été faite, les membres du conseil communautaire décident de :

DESIGNER les membres du CHSCT comme suit :

Titulaires:

BOUSSARD François LIMODIN Yveline NERON Michel

Suppléants: LELARGE Christian LATOUCHE Béatrice LEESCHAEVE Marc

• DONNER POUVOIR au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération. Unanimité

Mr Lesschaeve sollicite que les réunions puissent être regroupées et se dérouler à suivre.

Unanimité

Clôture budget annexe ZA La Basse Ecobue

Monsieur le Président rappelle que le budget annexe ZA La Basse Ecobue avait été ouvert par la C.C Aune et Loir pour les opérations liées à une zone d'activités située sur Aubigné-Racan.

Non soumis à une comptabilité de stock et face au peu d'écritures comptables sur ce budget (10 mandats et 5 titres en 2018), il est envisagé de clôturer ce budget annexe au 31/12/2018 puisque qu'aucune opération n'a encore été passée pour l'exercice 2019.

Les résultats 2018 du budget annexe, ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles 2019 seront inscrits au budget primitif 2019 du budget principal sous la fonction 90 (Economique).

Mme Limodin précise qu'il reste 1 terrain.

Le président précise qu'en cas de cession, les recettes viendront directement sur le budget principal.

Délibération

2019-DC-17 : Clôture du budget annexe ZA La Basse Ecobue

Monsieur le Président rappelle l'existence du budget annexe ZA La Basse Ecobue pour lequel aucune comptabilité de stock n'est constatée.

Considérant qu'il n'y a pas d'intérêt à individualiser les opérations qui s'y rapportent dans un budget annexe,

Vu le peu d'écritures comptables sur ce budget annexe,

Considérant qu'aucune opération n'a été passée sur l'exercice 2019,

Les membres du conseil communautaire décident de :

- CLOTURER le budget annexe ZA La Basse Ecobue au 31 décembre 2018 et d'intégrer les résultats 2018 de ce budget au budget principal 2019.de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
- INTEGRER l'actif et le passif du budget annexe ZA La Basse Ecobue au budget principal de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
- DONNER POUVOIR au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

Groupement de commande voirie 2019/2020 : lancement d'une 2ème consultation

Le Président rappelle la mise place du groupement de commande voire – Programme 2019/2020 – pour laquelle une consultation a été lancée le 05 février dernier.

La commission Ad'Hoc s'est réunie le 27 février pour analyser les offres reçues selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

Après analyse des prix sur deux types de travaux couramment commandés (reprofilage et enduit d'usure), il s'avère que l'offre la mieux-disante occasionne un surcoût conséquent pour les membres du groupement.

La commission Ad'Hoc propose donc de classer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général et de lancer une nouvelle consultation en redéfinissant les besoins et les critères pour une meilleure utilisation des fonds publics.

Il est rappelé que 3 entreprises ont répondu à la consultation.

Suite à une simulation faite sur les travaux de voirie communautaire 2018, le mieux-disant ne se retrouve pas en tête du classement en appliquant les prix proposés en fonction des travaux sollicités. Le commission d'appel d'offre propose donc de classer la consultation sans suite et de republier un nouveau marché.

Une modification serait apportée sur 3 critères pour l'attribution de la note relative aux prix afin de donner plus d'importance aux travaux les plus couramment demandés:

- enduit profilage 50% de la note,
- autres tarifs en jaune 30% de la note,
- autres tarifs 20% de la note

Délibération

2019-DC-18 : Groupement de commande voirie – Programme 2019/2020- Lancement d'une nouvelle consultation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du groupement de commande d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2019-2020, une consultation a été lancée le 05 février 2019. La commission Ad'Hoc s'est réunie le 27 février 2019 afin de procéder à l'analyse des offres.

3 plis ont été reçus. Les offres ont fait l'objet d'un classement selon les critères énoncés dans le règlement de consultation. Après une analyse des prix plus précise sur deux types de travaux les plus couramment commandés par les communes à savoir le reprofilage (ligne 420) et l'enduit d'usure (ligne 460), il s'avère que l'offre la mieux-disante occasionne un surcoût conséquent pour les communes membres du groupement.

Pour une meilleure utilisation des fonds publics, la commission Ad'Hoc suggère aux membres du conseil communautaire de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général tenant à la nécessité de redéfinir les besoins pour une meilleure utilisation des fonds publics.

Une nouvelle consultation pourrait être lancée le 15 mars 2019.

Compte tenu de ses éléments, les membres du conseil communautaire décident de :

- DECLARER la procédure sans suite pour motif d'intérêt tenant à la nécessité de redéfinir les besoins pour une meilleure utilisation des fonds publics.
- AUTORISER Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation.

Unanimité

Bâtiment blanc 1 Loirécopark : autorisation de dépôt de permis construire et lancement consultation pour les missions de coordination sécurité, contrôle technique et études de sol.

Le Président rappelle le projet de construction d'un bâtiment à vocation économique sur le site de Loirécopark et précise que ce projet s'inscrit dans les investissements prévus au budget 2019.

Afin de compléter les dossiers de demande de subvention, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à déposer le permis de construire et lancer une consultation pour les missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé, contrôle technique et études de sol dès que l'avant-projet sommaire sera validé.

Délibération

2019-DC-19 : Bâtiment Economique à Vaas : autorisation dépôt permis de construire et lancement consultation pour les missions de coordination sécurité, contrôle technique et études de sol.

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un bâtiment à vocation économique sur le parc d'activité de Loirécopark à Vaas.

Il est précisé que ce projet s'inscrit dans les investissements prévus au budget 2019.

Afin de compléter les dossiers de demande de subvention, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à déposer le permis de construire et lancer une consultation pour les missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé, contrôle technique et études de sol dès que l'avant-projet sommaire sera validé.

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de :

- AUTORISER le Président à déposer le permis de construire pour la construction d'un bâtiment à vocation économique sur le parc d'activité de Loirécopark à Vaas
- AUTORISER le Président à lancer une consultation pour les missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé, contrôle technique et études de sols
- AUTORISER le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Unanimité

Gendarmerie : autorisation de dépôt de permis construire et lancement consultation pour les missions de coordination sécurité, contrôle technique et études de sol.

Le Président rappelle le projet de construction d'une gendarmerie au Lude et précise que ce projet s'inscrit dans les investissements prévus au budget 2019.

Afin de compléter les dossiers de demande de subvention, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à déposer le permis de construire et lancer une consultation pour les missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé, contrôle technique et études de sol dès que l'avant-projet sommaire sera validé.

Délibération

2019-DC-20 : Gendarmerie au Lude : autorisation dépôt permis de construire et lancement consultation pour les missions de coordination sécurité, contrôle technique et études de sol.

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'une gendarmerie au Lude.

Il est précisé que ce projet s'inscrit dans les investissements prévus au budget 2019.

Afin de compléter les dossiers de demande de subvention, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à déposer le permis de construire et lancer une consultation pour les missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé, contrôle technique et études de sols dès que l'avant-projet sommaire sera validé.

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de :

- AUTORISER le Président à déposer le permis de construire pour la construction d'une gendarmerie au Lude
- AUTORISER le Président à lancer une consultation pour les missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé, contrôle technique et études de sols
- AUTORISER le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

<u>Journée CTG</u> : le Président rappelle la journée CTG prévue le lundi 1^{er} avril de 10h/16h à Yvréle-Pôlin.

<u>Radars pédagogiques</u>: Mr Paquet demande aux communes qui seraient intéressées par la commande groupée pour les radars pédagogiques de se manifester.

<u>Intercantonnette</u>: Mr Paquet précise qu'il n'y aura pas de demande de subvention de faite et informe du projet de création d'une association. Le Président propose de faire appel à une association déjà existante.

<u>Multi accueil</u>: Mme Latouche informe que les journaux ont communiqué un mauvais numéro pour tout renseignement sur les postes à pourvoir relatifs à l'ouverture des multi accueils. Elle rappelle que le contact pour tout renseignement est Cécile Tortevois, Coordonnatrice Petite Enfance.

<u>Aire camping-car</u>: Mr Fresneau informe que suite à une réunion de bureau du Syndicat Mixte Val de Loir, la question de la prise en charge des bacs supplémentaires a été posée. Il est répondu qu'il convient de vérifier cet élément dans la convention mais à priori les bacs seraient à la charge des communes.

<u>Bâtiment « Resto du cœur » et bâtiment à vocation économique</u> : Le Président informe qu'un bâtiment sur la commune d'Yvré-le-Pôlin est à vendre. Celui-ci pourrait accueillir sur une partie, les « Restos du cœur », l'autre partie pourrait être revendue à une entreprise de Travaux Publics qui recherche un bâtiment.

Les élus donnent leur accord pour autoriser le Président à faire une offre d'achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Secrétaire de séance Patrice BOUTTIER

Le Président, François BOUSSARD

9